

Son Al<sup>te</sup> ayant veu & fait examiner par le  
Le son Conseil & Finances la présente Req<sup>te</sup> Som a

1673

Oct. 84.

Dames Anne et Marie

Voyant que les deux excellents ~~des~~ de Bourgoing se plussent  
à faire selon le bon talent de musique dont Dieu les a doués,  
au tant de ses Louanges, qui en est le meilleur usage; & ne  
désaignant point d'y employer ce peu de Præsum<sup>tion</sup> de ma composition,  
je me suis trouvé obligé de ~~leur en donner~~ <sup>à la parole</sup> cette traduction en  
Latin, esperant que quand bien tout ie ne seray plus, elle voudront  
par ce papier, ainsi que par la Note, se souvenir <sup>parfois</sup> de <sup>moij,</sup> ~~laquelle~~  
~~que~~ ~~leur~~ ~~trist~~ ~~semble~~ ~~ou~~ ~~trist~~ ~~obli~~  
reuer ~~Cher~~